



Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Étude d'impact à portée régionale - Volume 6A - Fiches de description de site - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD)
Version finale
N° de référence : 6301-21-AC01



Ministère des Transports et de la Mobilité durable
du Québec (MTMD)
No de référence : 6301-21-AC01: 6301-21-AC01

Préparé par :



Milène Courchesne, B. Sc. A., M. Sc.
Chargeée de projet
Études environnementales et
changements climatiques



Annie Bérubé, biol., B. Sc.
Chargeée de projet
Études environnementales et
changements climatiques



Frédérique Sauro Cinq-Mars, M. Env.
Chargeée de projet
Études environnementales et
changements climatiques



Marie-Andrée Burelle, anthropologue, M. Sc.
Chargeée de projet
Études environnementales et
changements climatiques

Vérifié et approuvé par :



Catherine Lalumière, biol., MBA
Chargeée de projet et directrice
Études environnementales et
changements climatiques

Équipe de réalisation

Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

Chargées de projet	Line Choinière, biologiste, M. Sc. Sophie Moisset, biologiste, Ph. D.
--------------------	--

Englobe Corp.

Chargée de projet	Catherine Lalumière, biologiste, MBA
Contrôle qualité	Fabien Bolduc, biologiste, M. Sc.
Collaborateurs et spécialistes	Anne-Sophie Colombani, météorologue, M. Sc. Annie Bérubé, biologiste, B. Sc. Clément Mortier, géomorphologue, M. Sc. Flavie Bonin-Martin, M. Sc. A. Frédérique Sauro Cinq-Mars, M. Env. Marie-Andrée Burelle, anthropologue, M. Sc. Mathieu Gendreau, ingénieur et agronome Mathilde Péloquin-Guay, géographe, M. Sc. Milène Courchesne, B. Sc. A., M. Sc.
Cartographie/SIG	Line Savoie, technicienne en géomatique Sylvain Deslandes, professionnel en géomatique
Édition	Julie Korell, réviseure

Registre des révisions et émissions

N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
00	19 novembre 2024	Émission de la version finale

Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe Corp. qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

Table des matières

Volume 1 : Volume principal de l'étude d'impact

Volume 2 : Annexes

Volume 3 : Répertoire cartographique

Volume 4 : Fiches de description de site - Secteur du Bas-Saint-Laurent

Volume 5 : Fiches de description de site - Secteur de la Gaspésie - Rive nord

Volume 6 : Fiches de description de site - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Volume 6A : Fiches 1 à 15

Volume 6B : Fiches 16 à 23

Volume 6C : Fiches 24 à 35

Volume 6D : Fiches 36 à 47

Volume 7 : Fiches de description de site - Secteur des Îles-de-la-Madeleine

Note au lecteur

Ce volume présente l'ensemble des fiches de description de site d'intervention planifiés et non planifiés inclus au programme décennal d'intervention. Afin d'éviter au lecteur de consulter le volume 1 de l'étude d'impact, les impacts potentiels structurés par enjeux et les mesures de gestion particulières sont reproduits ci-après.

Il importe également de souligner que seulement les principaux impacts et mesures de gestion particulières applicables à un site donné ont été reportés sur les fiches de description afin d'alléger la fiche.

Mesures de gestion particulières

En plus du CCDG et des devis types, le MTMD peut proposer des mesures de gestion particulières pour réduire les impacts spécifiques à chaque projet et au milieu dans lequel il s'insère. Dans le contexte du programme décennal d'intervention, une première série de mesures de gestion particulières est proposée pour réduire l'importance des impacts potentiels (tableau 1). Ces mesures de gestion particulières sont numérotées et une référence à ces numéros est reprise dans chacun des tableaux précisant les impacts potentiels sur les CVE associées à chacun des enjeux du programme décennal d'intervention (voir la section 9.5).

Il faut toutefois noter qu'à l'étape de l'autorisation environnementale, si cela s'avérait nécessaire, le MTMD pourra proposer d'autres mesures d'atténuation, de façon à minimiser les impacts résiduels spécifiques à chaque projet proposé.

Impacts potentiels sur les enjeux généraux et particuliers aux secteurs

Les tableaux bilans des impacts potentiels sur les enjeux généraux sont reproduits aux tableaux 2 à 4. Quant à celui propre à l'enjeu particulier au secteur Gaspésie - Baie-des-Chaleurs, il constitue le tableau 5.

Tableau 1 : Mesures de gestion particulières proposées pour atténuer les impacts potentiels du programme décennal d'intervention

Thématique	Mesure de gestion particulière proposée
Gouvernance	<p>01. Mettre à jour la planification et la programmation à intervalle prédéterminé en fonction des suivis et des événements climatiques.</p> <p>02. Collaborer avec le bureau de projets érosion et submersion côtière dans l'est du Québec afin de faciliter la concertation avec les instances gouvernementales et municipales.</p> <p>03. Partager annuellement la programmation avec les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités de chacun des secteurs.</p> <p>04. Lorsqu'appllicable, utiliser l'outil d'aide à la décision pour l'évaluation des mesures d'adaptation aux aléas côtiers à un site planifié et transmettre les conclusions de cette analyse au MELCCFP lors de la demande d'autorisation environnementale du projet.</p>
Travaux dans l'eau	<p>05. Dans la mesure du possible, planifier les travaux de façon à profiter des périodes de basses marées ou des périodes où les travaux peuvent se faire dans une zone exondée.</p> <p>06. Limiter au strict minimum la circulation de la machinerie dans l'eau.</p> <p>07. Utiliser des barrières à sédiments ou toute autre méthode/matériel permettant le contrôle de l'érosion, la retenue des sédiments sur le chantier et empêcher leur transport vers les milieux hydriques et humides.</p>
Ouvrages temporaires	<p>08. Minimiser la durée où certains ancrages ou structures temporaires sont fixés sur le fond marin.</p> <p>09. En collaboration avec les propriétaires des terrains ou les responsables locaux et régionaux, planifier l'aménagement des installations temporaires de chantier de manière à éviter les éléments sensibles.</p> <p>10. Restaurer le couvert végétal de l'ensemble des surfaces perturbées temporairement sur le site ou au niveau du chemin d'accès en effectuant des plantations d'espèces indigènes ou en effectuant un ensemencement hydraulique d'herbacées indigènes adaptées à la région et aux conditions du site.</p>
Pêches	<p>11. Lorsque cela s'applique, planifier les travaux de manière à éviter ou à minimiser les dérangements sur les activités d'exploitation halieutique ou maricole. Le cas échéant, des rencontres sont prévues en amont dans le but de discuter avec les parties prenantes identifiées afin de trouver des solutions pour minimiser les dérangements.</p>
Faune et flore	<p>12. Limiter le déboisement ou le débroussaillage de la végétation au minimum requis et dans les aires identifiées aux plans.</p> <p>13. Laisser en place, si possible, les racines et les souches des arbres qui seraient coupés.</p> <p>14. Compenser les empiétements dans l'habitat du poisson ou le littoral par les projets de réserve d'habitat créés spécifiquement pour le programme décennal d'intervention.</p> <p>15. Prévoir, si requis, une compensation financière pour les empiétements en rive.</p> <p>16. Planifier les projets de manière à restreindre le plus possible les dérangements dans les secteurs du littoral très fréquentés par les espèces fauniques d'intérêt durant les périodes sensibles (éviter les secteurs très fréquentés par la faune marine pendant les périodes où l'une ou l'autre des fonctions biologiques essentielles se réalisent ainsi que les périodes d'abondance maximale pour réduire les impacts sur le recrutement d'espèces plus sensibles).</p>
Espèce floristique exotique envahissante (EFEE)	<p>17. Éviter l'introduction ou la propagation des EFEE et surveiller leur évolution.</p> <p>18. S'assurer que la machinerie utilisée en rive où la présence d'EFEE est confirmée soit nettoyée à la fin des travaux.</p> <p>19. Si des EFEE devaient être gérées, le faire selon les meilleures pratiques et les disposer dans un lieu autorisé à cette fin.</p>
Urgence	<p>20. Mettre en place le plan de mesures d'urgence du MTMD lors de la réalisation des travaux.</p>

Tableau 1 : Mesures de gestion particulières proposées pour atténuer les impacts potentiels du programme décennal d'intervention (suite)

Thématique	Mesure de gestion particulière proposée
Chantier	<p>21. Délimiter une zone de sécurité autour du chantier, où les activités seront contrôlées.</p> <p>22. Dans la mesure du possible, entretenir et ravitailler les équipements et la machinerie dans une aire désignée, à l'extérieur de tout cours d'eau, fossé, rive ou littoral.</p> <p>23. Installer des conteneurs à déchets (matériaux secs et domestiques) sur le chantier.</p> <p>24. Permettre à la machinerie de circuler uniquement dans les endroits déterminés et identifiés sur le chantier.</p> <p>25. Éviter de laisser tourner inutilement les moteurs des engins de chantier et des camions lorsque ces derniers ne sont pas utilisés.</p> <p>26. Dans les secteurs bâties, effectuer un entretien régulier des rues utilisées par les camions-bennes pour le transport des matériaux.</p> <p>27. Limiter la vitesse des véhicules sur le chantier afin de réduire le soulèvement de la poussière lors du passage des véhicules.</p> <p>28. Utiliser des dispositifs d'atténuation du bruit, lorsque possible, sur les équipements.</p> <p>29. Maintenir la machinerie lourde et autre équipement en bon état de fonctionnement et effectuer les entretiens nécessaires.</p> <p>30. Délimiter clairement les aires de travail et les voies d'accès afin de limiter l'empâtement sur les propriétés privées ou sur les zones sensibles prédéfinies et délimitées au chantier.</p> <p>31. Au besoin, poser un recouvrement anti-érosion sur les sols dénudés en attendant la remise en état des lieux.</p> <p>32. En milieu habité, avoir un signalisateur qui contrôle les entrées et les sorties des camions du site.</p> <p>33. Stabiliser les rives au fur et à mesure de l'avancement des travaux.</p> <p>34. Au besoin, mettre en place une signalisation appropriée ou toute autre mesure jugée pertinente afin de limiter les perturbations potentielles à la circulation routière locale.</p> <p>35. Éviter les zones sensibles, comme les zones scolaires, les parcs et les voies commerciales les plus achalandées, dans la planification du plan de circulation, lorsque possible.</p> <p>36. Baliser les chemins d'accès à l'aide de panneaux de signalisation et de clôtures de chantier.</p> <p>37. Contrôler l'accès au site en balisant les accès et en mettant en place les infrastructures nécessaires pour éviter toute intrusion.</p> <p>38. Déplacer les sentiers récréatifs (piste cyclable, sentier de motoneige, etc.) le temps de la phase de construction et tant qu'il y a une circulation accrue de camions à proximité du site.</p> <p>40. Promouvoir le traitement <i>in situ</i> des eaux et des déblais lors des travaux.</p> <p>41. En cas de contamination détectée, éliminer les déblais aux endroits autorisés à cette fin.</p>
Contamination et matières dangereuses	<p>42. Entreposer, lorsqu'appllicable, les produits pétroliers ou toute autre matière dangereuse à plus de 30 m du cours d'eau, à l'abri des intempéries.</p> <p>43. Utiliser, lorsqu'appllicable, des matériaux de remblai exempts de particules fines et de contaminants.</p> <p>44. Entreposer les matières dangereuses à un endroit désigné à cette fin.</p> <p>45. Respecter le plan d'intervention en cas de déversement accidentel de contaminants et aviser Urgence Environnement.</p> <p>46. Avoir en tout temps sur le site des travaux une trousse d'urgence en cas de déversement accidentel afin de confiner et de récupérer rapidement les produits qui pourraient être déversés. Si une telle situation se produit, éliminer les résidus dans un site autorisé et restaurer le site perturbé.</p> <p>47. Utiliser de la machinerie et des véhicules en bon état de fonctionnement afin de minimiser les risques de déversement d'huile et d'essence. Une huile biodégradable devra être utilisée pour la machinerie travaillant à proximité de l'eau, lorsque possible.</p> <p>48. Utiliser de la machinerie bien entretenue, de préférence munie de chicanes, de système de silencieux en bon état afin de minimiser l'émission de contaminants atmosphériques, d'échappement et de couvercles de moteur.</p> <p>49. Utiliser une bâche fixée solidement au camion durant le transport des matériaux contenant des particules fines.</p>

Tableau 1 : Mesures de gestion particulières proposées pour atténuer les impacts potentiels du programme décennal d'intervention (suite)

Thématique	Mesure de gestion particulière proposée
Communication	<p>50. Envoyer un avis aux résidents des habitations situées à proximité du chantier de même qu'aux commerces avoisinants lorsque des travaux risquent de causer du dérangement (bruit inhabituel, travaux de nuit). Cet avis contient une adresse courriel pour joindre le MTMD au besoin.</p> <p>51. Communiquer préalablement les périodes de travaux aux gestionnaires du territoire.</p> <p>52. Communiquer les entraves routières causées par les travaux aux usagers de la route selon les moyens disponibles (p. ex. Québec 511, communiqué ou Info-transport transmis aux médias). Si le site visé par les travaux est utilisé par la population (p. ex. plage), l'information sur les restrictions au site sera transmise aux médias via un communiqué ainsi qu'à la municipalité concernée pour que celle-ci la partage à ses citoyens à l'aide de ses propres moyens de communication (p. ex. page web de la municipalité).</p> <p>53. Transmettre aux riverains du chantier, s'il y a lieu, les informations sur les travaux à venir et les coordonnées pour joindre le MTMD.</p> <p>54. Informer, lorsque applicable, les utilisateurs du milieu, sur les travaux à réaliser (lieux et dates).</p>
Patrimoine et archéologie	<p>55. Lorsque possible, réaliser les travaux pendant la période où les sols au sommet du talus d'érosion sont gelés afin de limiter l'impact des travaux en lien avec la circulation de la machinerie.</p> <p>56. Obtenir un avis de potentiel archéologique détaillé prenant en compte la solution retenue pour la réalisation des travaux préalablement à la réalisation de ceux-ci.</p> <p>57. Appliquer tout mesure d'atténuation appropriée préalablement à la réalisation des travaux.</p> <p>58. Lorsque possible, prioriser l'application de mesures de protection <i>in situ</i>.</p> <p>59. Évaluer toute découverte archéologique en appliquant la Grille d'évaluation des découvertes archéologiques par valeur du MTMD.</p>
Paysage	<p>60. Procéder à une analyse visuelle approfondie conforme au <i>Guide de gestion des paysages du Québec</i>, permettant notamment d'identifier toute mesure d'atténuation à un site planifié donné.</p> <p>61. Intégrer, dans la mesure du possible, les chartes du paysage adoptées par les MRC dans la conception du projet.</p>

Tableau 2 : Impacts potentiels et mesures de gestion proposées en lien avec l'enjeu d'assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

Composante valorisée de l'environnement (CVE)	Impacts environnementaux potentiels	Mesures de gestion proposées	Évaluation de l'importance de l'impact potentiel ^a
Régime hydrosédimentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Modification du profil topobathymétrique. – Modification de la composition granulométrique au droit de l'ouvrage de protection côtière – Modification du bilan sédimentaire (à la hausse ou à la baisse selon l'ouvrage de protection côtière) 	–	Mineure à moyenne selon la solution retenue
Végétation terrestre	<ul style="list-style-type: none"> – Perte potentielle de végétation riveraine 	10, 12, 13, 17, 18, 19, 24, 30	Moyenne
Milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> – Perte potentielle de milieux humides et hydriques découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière – Perte temporaire de milieux humides et hydriques découlant de la mise en place des aires de chantier 	5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 17, 18, 19, 22, 24, 30, 33	Moyenne
Écosystèmes côtiers	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation localisée des matières en suspension par l'érosion des sols dénudés ou fraîchement remaniés – Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière – Création potentielle d'habitats propices à certains groupes d'espèces, dont les algues et les invertébrés benthiques – Ralentissement de la reprise de la végétation riveraine – Contamination potentielle de l'eau de surface et des sédiments par des hydrocarbures advenant un événement accidentel 	5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46, 47	Moyenne
Espèces floristiques à statut particulier	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier – Perturbation potentielle des habitats susceptibles d'être colonisés par des espèces floristiques à statut particulier 	5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24, 30	Moyenne
Mammifères marins	<ul style="list-style-type: none"> – Dérangeement potentiel par le bruit subaquatique pendant les travaux 	6, 16, 28	Mineure
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> – Perte potentielle d'habitats riverains – Dérangeement potentiel par le bruit pendant les travaux 	6, 7, 16, 28	Moyenne
Faune benthique	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement permanent potentiel dans le milieu hydrique – Ensevelissement potentiel de communautés benthiques peu mobiles – Création potentielle d'habitats propices à certains groupes d'espèces, dont les algues et les invertébrés benthiques 	5, 6, 7, 8, 14, 16, 22, 30, 33, 47	Moyenne
Poissons	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement permanent potentiel dans l'habitat du poisson – Altération potentielle de la qualité de l'habitat du poisson par l'émission de matières en suspension 	5, 6, 7, 14, 16, 22, 30, 33, 47	Moyenne
Espèces fauniques à statut particulier	<ul style="list-style-type: none"> – Dérangeement potentiel par le bruit pendant les travaux 	6, 7, 16, 28	Moyenne
Aire protégée et habitat d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat d'intérêt (p. ex. ACOA, habitat faunique) 	9, 16, 51	Moyenne

a. L'évaluation de l'importance de l'impact potentiel tient compte des mesures de gestion proposées par le MTMD. Une seconde évaluation de l'importance de l'impact sera réalisée à l'étape des projets après la prise en compte des mesures d'atténuation additionnelles proposées pour un site d'intervention particulier.

Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers, sur le territoire du Bas-Saint Laurent, de la Gaspésie et des îles-de-la Madeleine, dans le contexte des changements climatiques

Tableau 3 : Impacts potentiels et mesures de gestion proposées en lien avec l'enjeu de garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâties et côtiers

Composante valorisée de l'environnement (CVE)	Impact environnemental potentiel	Mesures de gestion proposées	Évaluation de l'importance de l'impact potentiel ^a
Utilisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement sur des terrains privés entraînant la perte de bâtiments ou d'espaces valorisés – Incompatibilité des ouvrages de protection côtière avec les objectifs ou les projets d'aménagement, de protection et de mise en valeur du territoire 	1, 2, 3, 4, 9, 24, 30, 38, 50, 51, 53, 54	Moyenne Majeure si acquisition
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> – Dérangement temporaire par le bruit, la poussière et perturbation de la quiétude pour les résidents ou les autres utilisateurs du milieu – Émission des gaz d'échappement par la circulation et l'utilisation de la machinerie – Réduction d'accès à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent, incluant la baie des Chaleurs (accès, quais, rampes de mise à l'eau, plages, etc.) – Changement temporaire ou permanent dans le mode de vie des communautés locales – Augmentation du stress associé à la perte de revenus potentiels – Développement de préoccupations et de questionnements au sein des communautés – Développement de sentiments de perte et de frustrations parmi les résidents touchés par les acquisitions – Accroissement du sentiment de sécurité des résidents et des usagers des routes 132 et 199 	21, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54	Moyenne
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation du transport par camion-benne sur le réseau routier – Augmentation des risques associés à la sécurité des usagers de la route à proximité des chantiers 	21, 24, 27, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 52, 54	Moyenne
Infrastructures et services	<ul style="list-style-type: none"> – Relocalisation potentielle d'infrastructures d'utilité publique (p. ex. conduite de gaz, réseaux d'égout et d'aqueduc, émissaires) – Perturbation des déplacements ou entraves à l'accès au territoire 	2, 3, 9, 30, 34, 35, 38	Moyenne
Activités et retombées économiques	<ul style="list-style-type: none"> – Perte potentielle de revenus pour les commerçants pendant les travaux 	2, 3, 9, 30, 34, 35, 38, 50, 53, 54	Moyenne
Environnement visuel et paysage	<ul style="list-style-type: none"> – Modification du paysage côtier pour les résidents, les touristes et les autres observateurs résultant de la présence du chantier 	60, 61	Moyenne

a. L'évaluation de l'importance de l'impact potentiel tient compte des mesures de gestion proposées par le MTMD. Une seconde évaluation de l'importance de l'impact sera réalisée à l'étape des projets après la prise en compte des mesures d'atténuation additionnelles proposées pour un site d'intervention particulier.

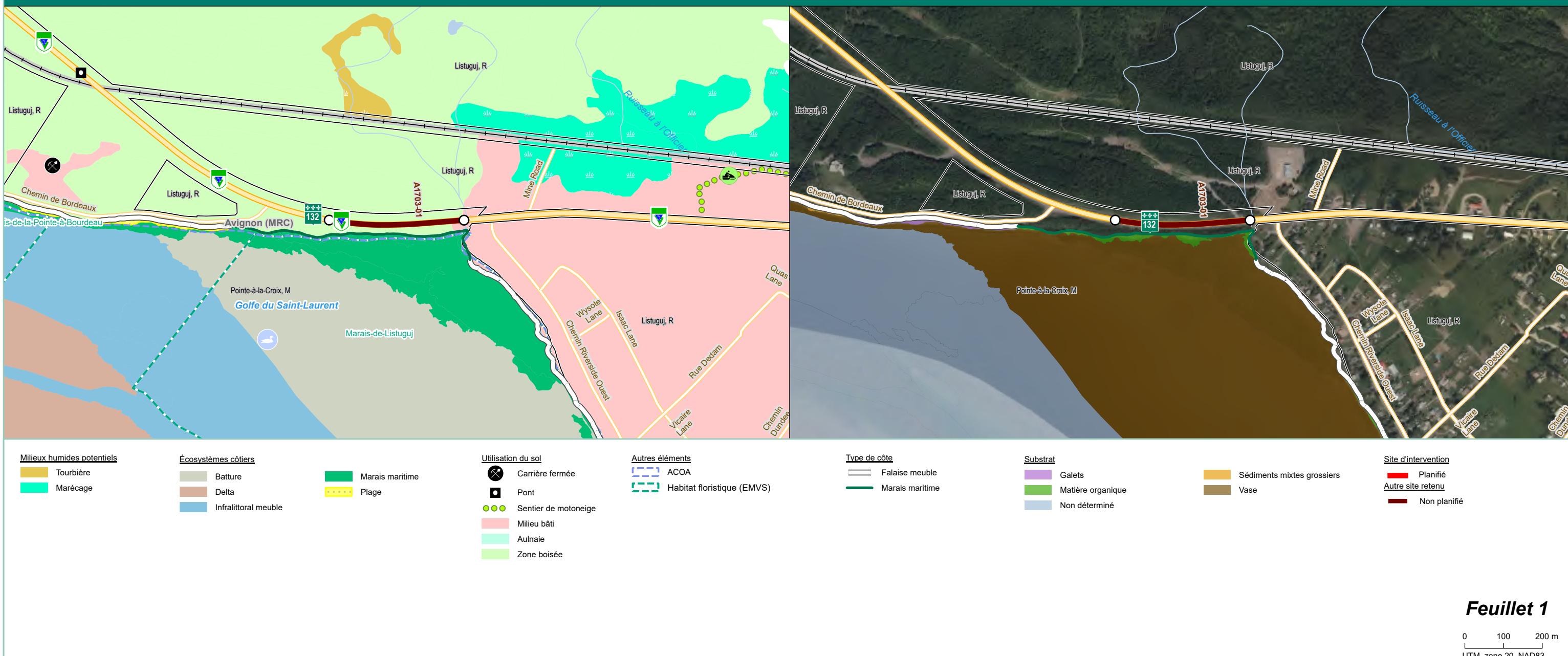
Tableau 4 : Impacts potentiels et mesures de gestion proposées en lien avec l'enjeu de faciliter la coordination entre la multiplicité des acteurs responsables du réseau routier

Composante valorisée de l'environnement (CVE)	Impacts environnementaux potentiels	Mesures de gestion proposées
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> – Difficultés de coordination des activités entre les différentes entités sur le territoire – Accroissement des communications et des démarches entre les entités visant la protection du territoire face aux aléas côtiers 	1, 2, 3, 4

Tableau 5 : Impacts potentiels et mesures de gestion proposées en lien avec l'enjeu de préserver l'accès à l'eau pour la pratique d'activités nautiques dans le secteur de la Gaspésie-Baie-des-Chaleurs

Composante valorisée de l'environnement (CVE)	Impacts environnementaux potentiels	Mesures de gestion proposées	Évaluation de l'importance de l'impact potentiels ^a
Utilisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> – Perturbation des activités récréatives (pêche, navigation de plaisance, baignade, activités de plage), commerciales et industrielles par la présence d'un chantier en zone côtière – Dérangement temporaire par le bruit et la poussière lors de la pratique d'activités nautiques – Désagrément engendrés auprès de la clientèle touristique lors des travaux – Perte d'accès à certains sites pour la pratique d'activités récréatives (réduction de l'accès à la plage et obstruction aux promenades le long de la côte) – Entrave aux déplacements sur la plage pour les utilisateurs – Modification des conditions de navigation à proximité de certains types d'ouvrages de protection côtière 	21, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54	Moyenne
Infrastructures et services	<ul style="list-style-type: none"> – Perturbation des déplacements et/ou entraves à l'accès au territoire 	2, 3, 9, 30, 34, 35, 38	Moyenne
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation des risques associées à la sécurité des usagers à proximité des chantiers – Risque pour la baignade et autres utilisateurs d'embarcations légères (p. ex. kayak et planche à pagaie) 	21, 24, 27, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 52, 54	Moyenne
Activités et retombées économiques	<ul style="list-style-type: none"> – Perte temporaire potentielle de revenus 	2, 3, 9, 30, 34, 35, 38, 50, 53, 54	Moyenne

¹ a. L'évaluation de l'importance de l'impact potentiel tient compte des mesures de gestion proposées par le MTMD. Une seconde évaluation de l'importance de l'impact sera réalisée à l'étape des projets après la prise en compte des mesures d'atténuation additionnelles proposées pour un site d'intervention particulier.



Éléments particuliers du milieu

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
 - Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, engoulement d'Amérique, faucon pèlerin, grève esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, râle jaune, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar râvé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- #### Habitats d'intérêt :
- Habitat du poisson légalement désigné (Baie des Chaleurs)
 - ACOA Pointe aux Bouleaux
 - Habitat floristique Marais-de-Listugui

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
 - Piste cyclable (Route verte)
 - Réserve de Listuqui

Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
 - Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
 - Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
 - Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
 - Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

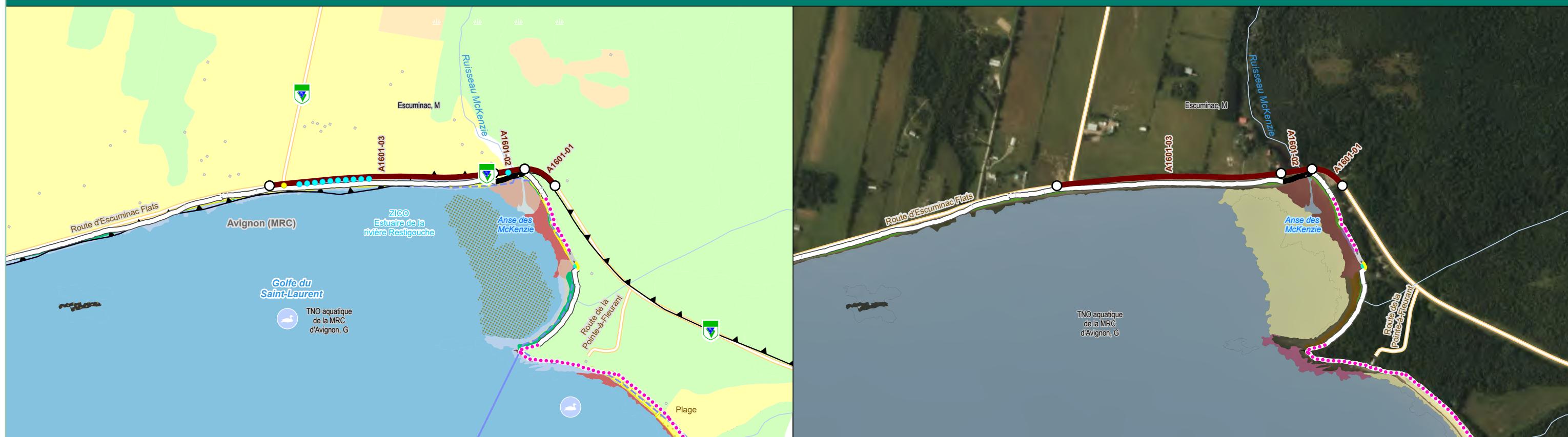
Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâties et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)

Enieu : Soutenir le prélèvement de ressources à des fins alimentaires et domestiques pour les Premières Nations

- Perturbation d'activités culturelles, sociales et traditionnelles (mesures de gestion : 11, 16, 30, 38, 54)
 - Perturbation d'activités commerciales en lien avec le Saint-Laurent (notamment la pêche) (mesures de gestion : 11, 16, 30, 38, 54)
 - Perte temporaire potentielle de revenus associés à certaines



**Feuillet 2**

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu**Espèces à statut précaire :**

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, calypso d'Amérique, cicutaire de Victorin, euphorbe à feuilles de renouée, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, râle jaune, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie des Chaleurs)
- ACOA Pointe d'Escuminac
- ZICO Estuaire de la rivière Restigouche

Éléments du milieu humain :

- Site en territoire agricole protégé (CPTAQ)
- Piste cyclable (Route verte)

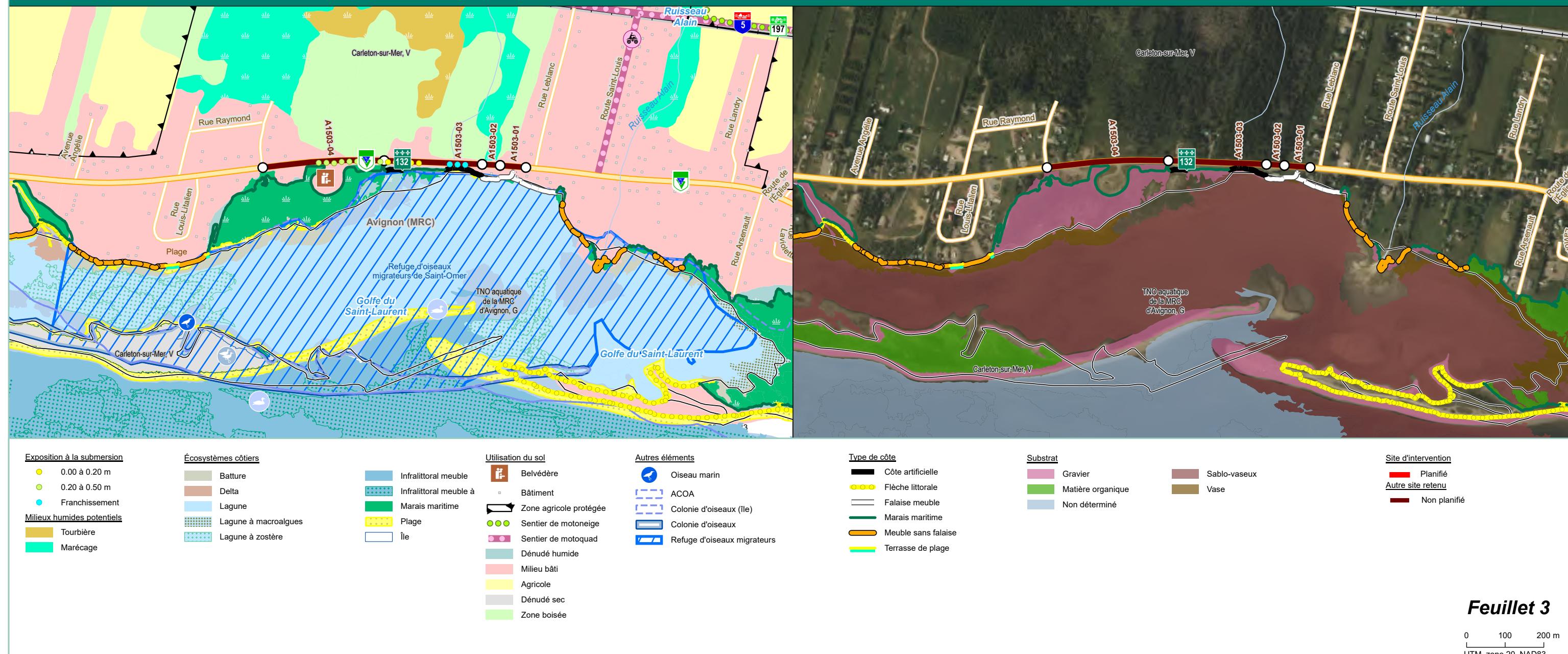
Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention**Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers**

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, calypso d'Amérique, cicutaire de Victorin, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, sagittaire spongieuse, suéda de Roland, valériane des tourbières
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, râle jaune, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie des Chaleurs)
- ACOA île Laviolette
- Refuge d'oiseaux migrateurs de Saint-Omer

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Belvédère
- Piste cyclable (Route verte)

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

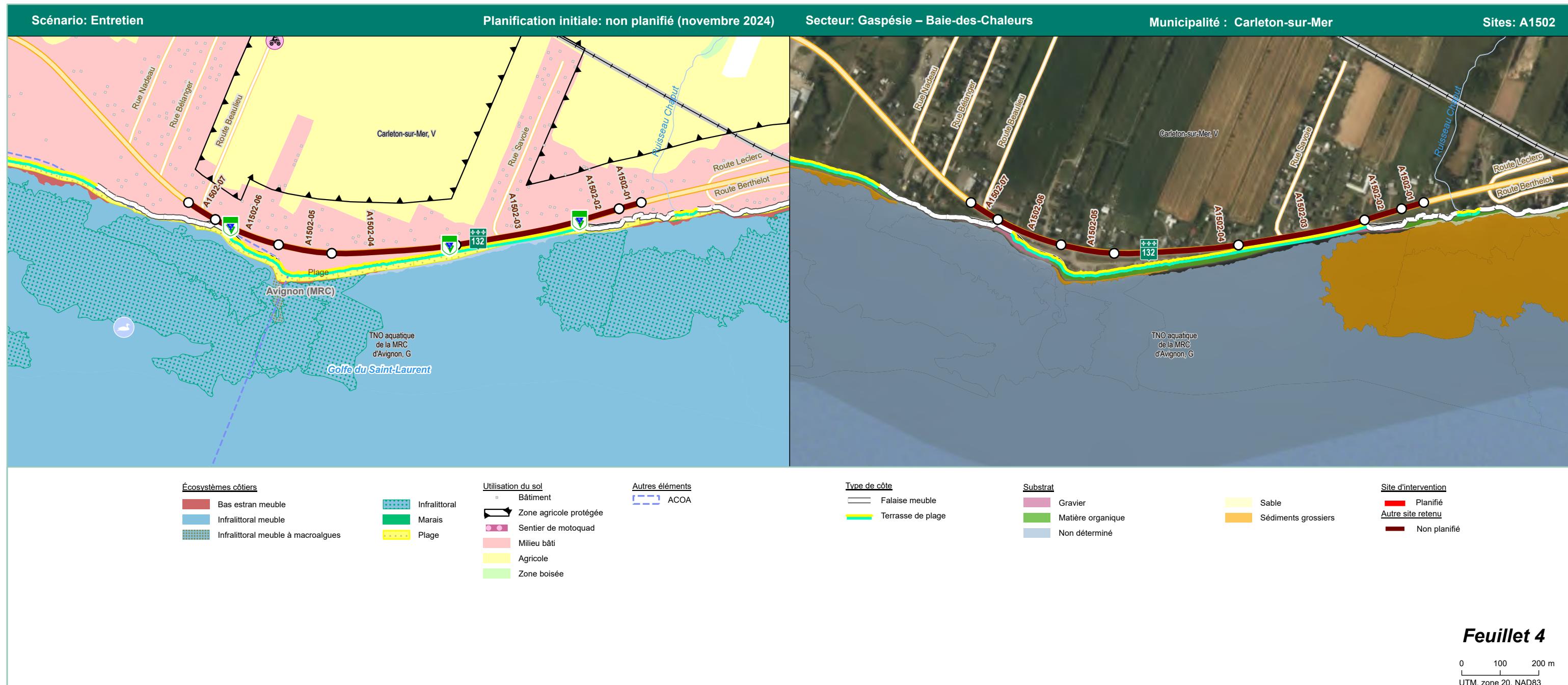
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, cicutaire de Victorin, drave à graines imbriquées, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagittaire spongieuse, suéda de Roland, valériane des tourbières
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, râle jaune, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie des Chaleurs)
- ACOA Saint-Omer

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

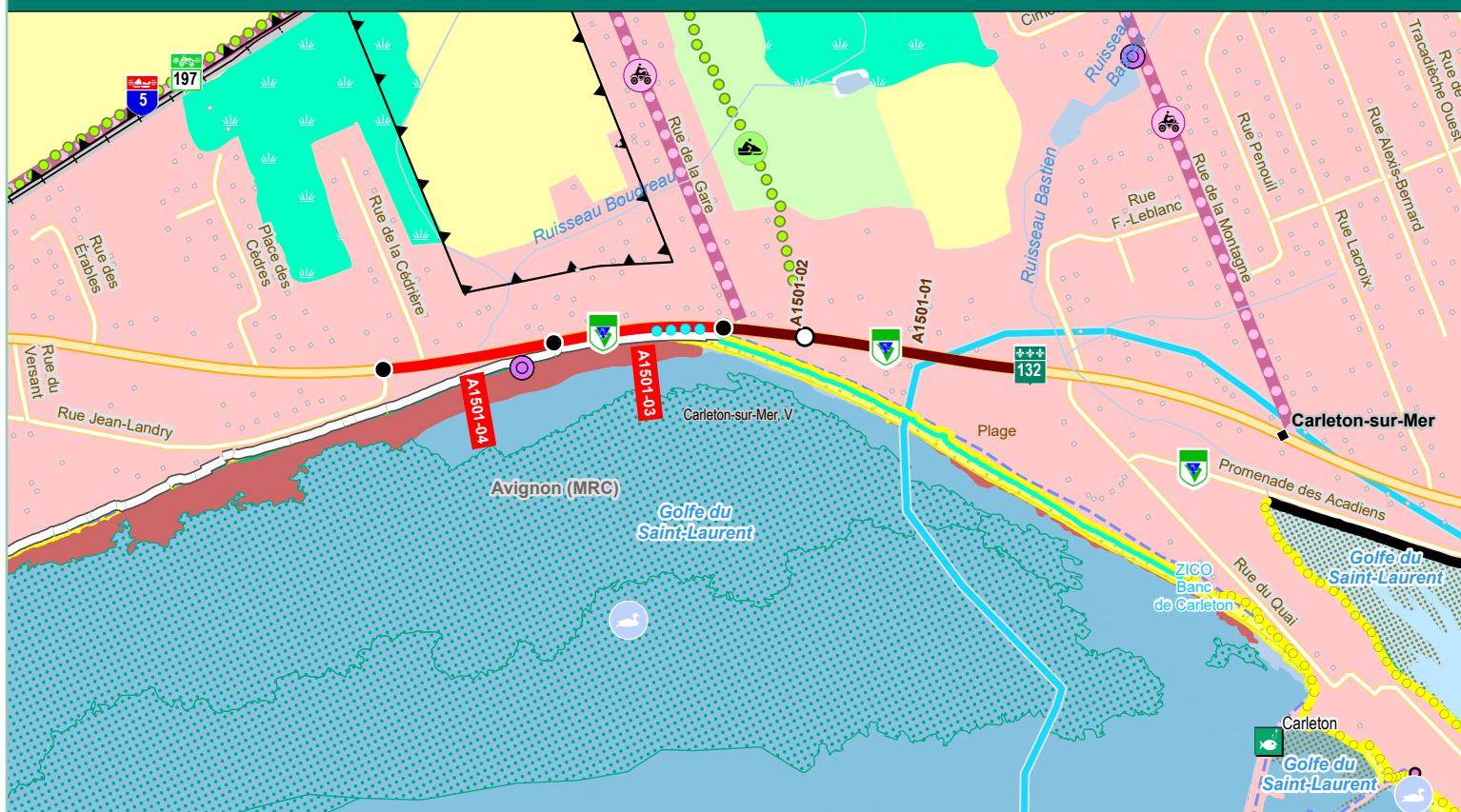
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)



Exposition à la submersion

- 0.00 à 0.20 m
- Franchissement

Milieux humides potentiels

- Marécage

Écosystèmes côtiers

- Bas estran meuble
- Franchissement
- Lagune
- Lagune à macroalgues
- Marais
- Infralittoral meuble

Utilisation du sol

- Bail de villégiature
- Bâtiment
- Ouvrage de subverse
- Port de pêche
- Zone agricole protégée
- Sentier de motoneige
- Sentier de motoquad
- Milieu bâti
- Agricole
- Zone boisée

Autres éléments

- ACOA
- ZICO

Type de côte

- Côte artificielle
- Flèche littorale
- Falaise meuble
- Terrasse de plage

Substrat

- Anthropique
- Gravier
- Matière organique
- Non déterminé

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 5

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83**Éléments particuliers du milieu****Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention****Espèces à statut précaire :**

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, calypso d'Amérique, cicutaire de Victorin, cypripède royal, drave à graines imbriquées, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagittaire spongiosa, suède de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, râle jaune, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie des Chaleurs)
- ACOA Carleton Centre

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoquad
- Ouvrage de surverse

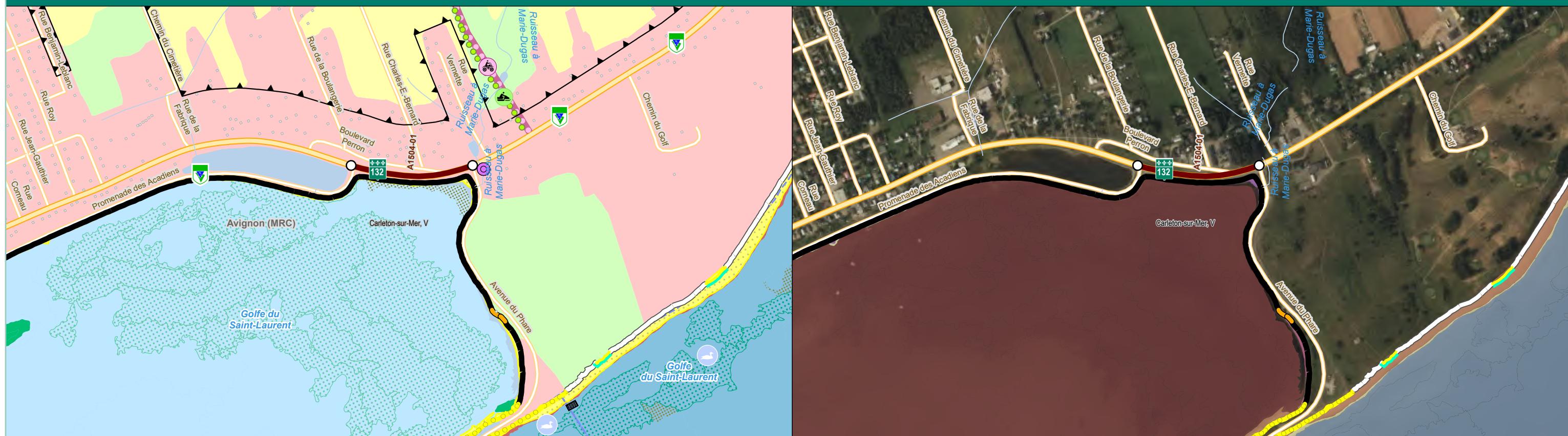
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Écosystèmes côtiers

- Bas estran meuble
- Lagune
- Lagune à macroalgues
- Lagune à zostère
- Infra littoral meuble

Utilisation du sol

- Infra littoral
- Infra littoral
- Marais
- Plage

Autres éléments

- Bâtiment
- Station d'épuration
- Ouvrage de subverse
- Zone agricole protégée
- Sentier de motoneige
- Sentier de motoquad
- Milieu bâti
- Agricole
- Zone boisée

ACOA

Type de côte

- Côte artificielle
- Flèche littorale
- Falaise meuble
- Meuble sans falaise
- Terrasse de plage

Substrat

- Anthropique
- Galets
- Gravier
- Matière organique

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 6

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, drave à graines imbriquées, pédiculaire des marais, pissein à lobes larges, sagittaire spongieuse, suéda de Roland, valérianes des tourbières
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, engoulement d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, râle jaune, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie des Chaleurs)
- ACOA Carleton Centre

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoquad et de motoneige
- Ouvrage de surverse

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

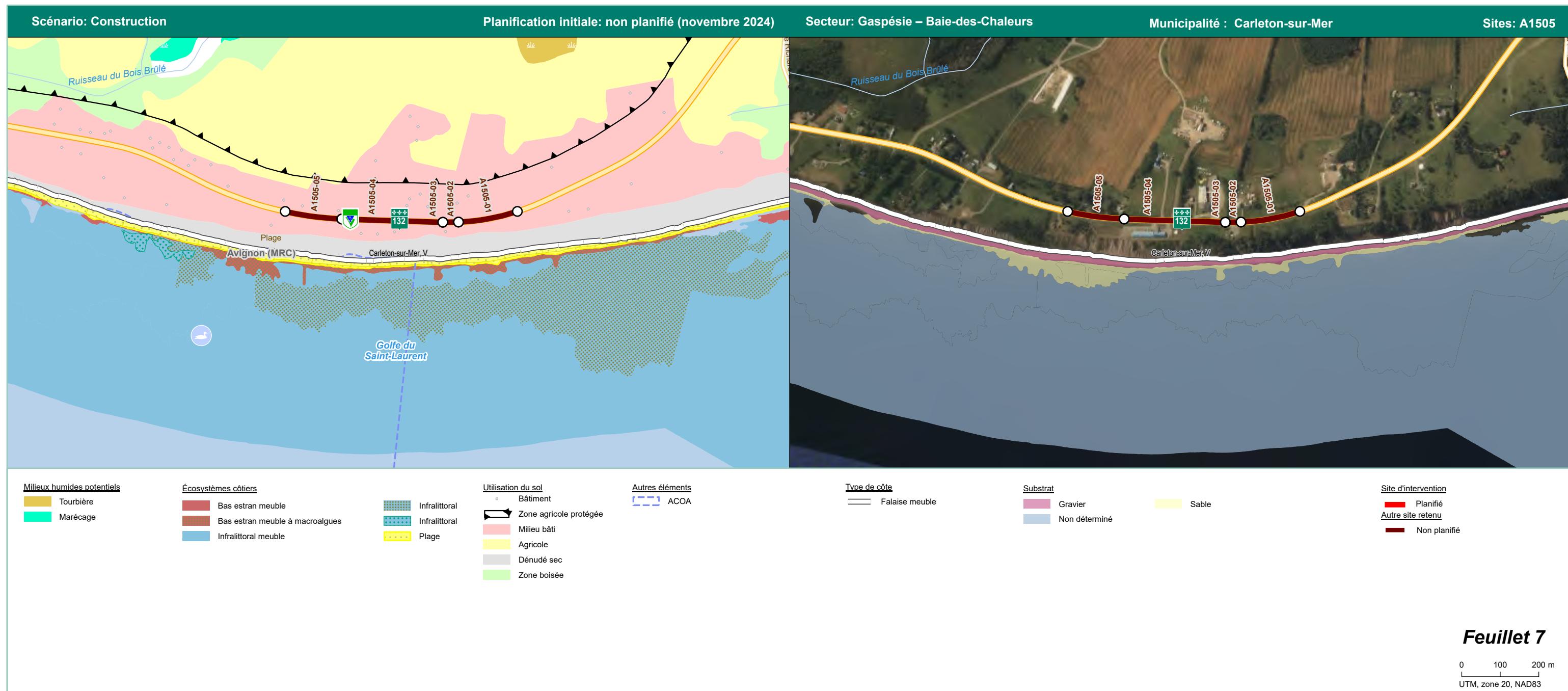
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, drave à graines imbriquées, euphorbe à feuilles de renouée, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges
- Faune : arlequin plongeur, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie des Chaleurs)
- ACOA Pointe Bourg

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)



Exposition à la submersion

• Franchissement

Milieux humides potentiels

Marécage

Écosystèmes côtiers

• Bas estran meuble

Infralittoral meuble

Marécage

InfralittoralPlageUtilisation du sol

• Bâtiment

Ouvrage de subverse

Zone agricole protégée

Sentier de motoneige

Friche

Milieu bâti

Agricole

Dénudé sec

Zone boisée

Autres éléments

• Falaise meuble

Terrasse de plage

Type de côte

• Falaise meuble

Terrasse de plage

Substrat

• Gravier

Non déterminé

Sable

Site d'intervention

• Planifié

Autre site retenu

Non planifié

Feuillet 80 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83**Éléments particuliers du milieu****Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention****Espèces à statut précaire :**

- Floristique : aster d'Anticosti, drave à graines imbriquées, pissenlit à lobes larges
- Faune : arlequin plongeur, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)

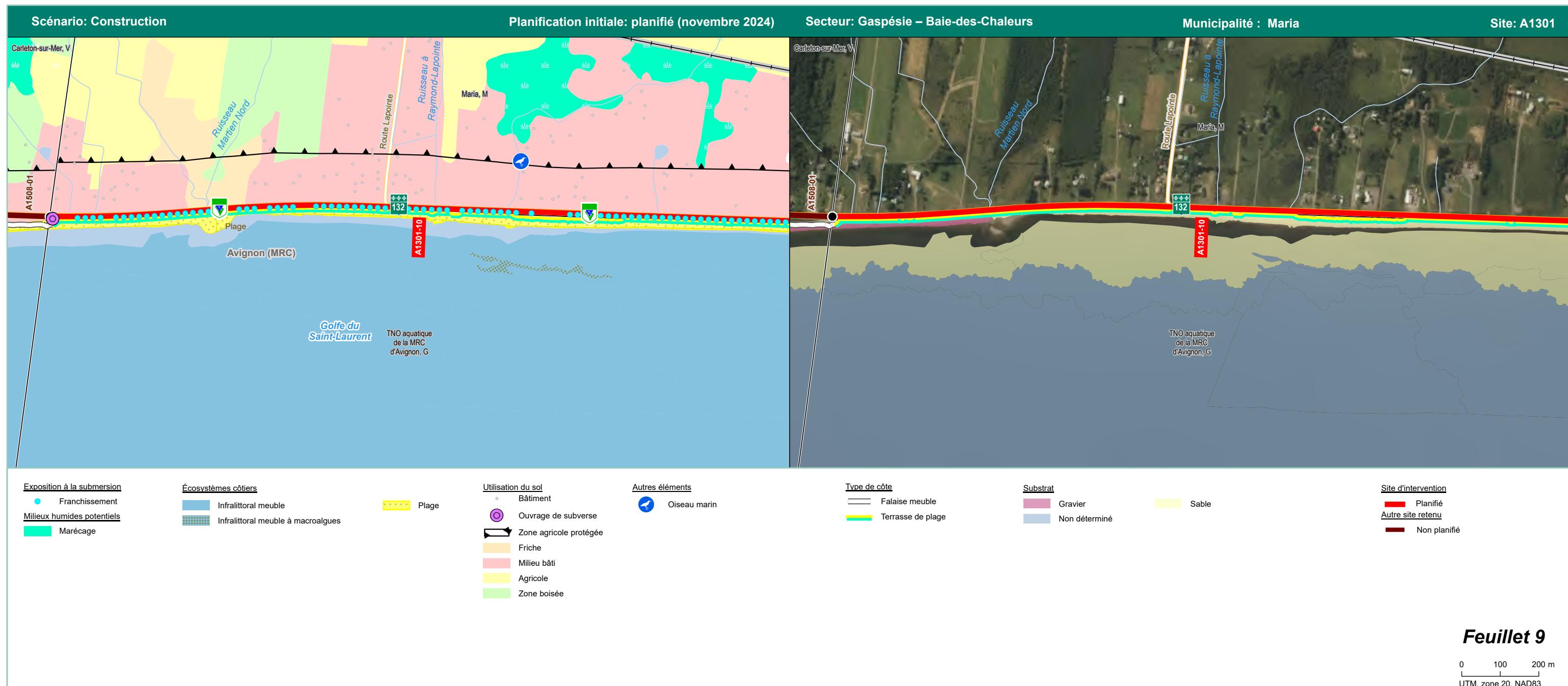
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâties et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, calypso d'Amérique, cypripède royal, drave à graines imbriquées, euphorbe à feuilles de renouée, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges
- Faune : arlequin plongeur, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- ACOA Maria

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Ouvrage de surverse
- Sentier de motoquad
- Belvédère
- Piste cyclable (Route verte)

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

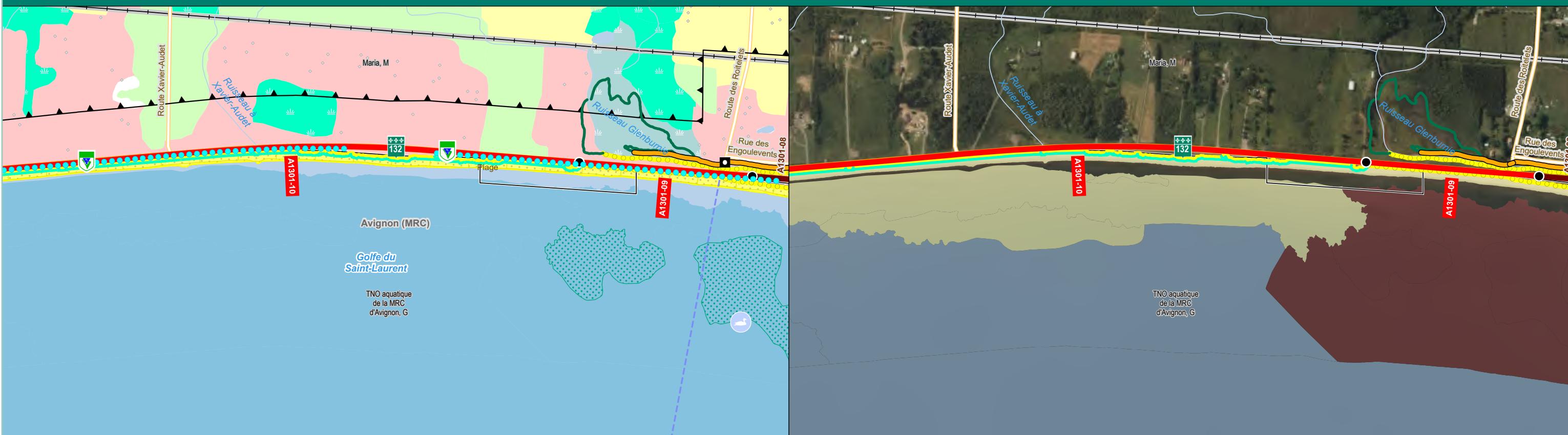
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion

- Franchissement
- Milieux humides potentiels
- Marécage

Écosystèmes côtiers

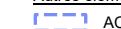
- Infralittoral meuble
- Infralittoral meuble à zostère
- Marécage



Utilisation du sol

- Bâtiment
- Pont
- Zone agricole protégée
- Dénué humide
- Milieu bâti
- Agricole
- Aulnaie
- Zone boisée

Autres éléments



Type de côte

- Flèche littorale
- Marais maritime
- Meuble sans falaise
- Terrasse de plage

Substrat

- Non déterminé
- Sable
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 10

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, calypso d'Amérique, cypripède royal, drave à graines imbriquées, euphorbe à feuilles de renouée, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges
- Faune : arlequin plongeur, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- ACOA Maria

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Ouvrage de surverse
- Sentier de motoquad
- Belvédère
- Piste cyclable (Route verte)

Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâties et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)



Exposition à la submersion

- 0.00 à 0.20 m
- Franchissement

Milieux humides potentiels

- Marécage

Écosystèmes côtiers

- Bas estran meuble
- Infralittoral meuble
- Infralittoral meuble à Plage

Utilisation du sol

- Infralittoral meuble à Plage
- Belvédère
- Bâtiment
- Pont
- Zone agricole protégée
- Dénudé humide
- Milieu bâti
- Agricole
- Aulnaie
- Zone boisée

Autres éléments

- ACOA

Type de côte

- Flèche littorale
- Marais maritime
- Meuble sans falaise
- Terrasse de plage

Substrat

- Galets
- Sable
- Non déterminé
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 11

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu**Espèces à statut précaire :**

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, calypso d'Amérique, cypripède royal, drave à graines imbriquées, euphorbe à feuilles de renouée, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges
- Faune : arlequin plongeur, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martin ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- ACOA Maria

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Ouvrage de surverse
- Sentier de motoquad
- Belvédère
- Piste cyclable (Route verte)

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention**Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers**

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâties et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)



Scénario:

Planification initiale: planifié (novembre 2024)

Secteur: Gaspésie – Baie-des-Chaleurs

Municipalité : Maria

Site: A1301



Exposition à la submersion

- 0.00 à 0.20 m
- Franchissement

Milieux humides potentiels

- Marécage

Écosystèmes côtiers

- Bas estran meuble
- Infralittoral meuble

- Infralittoral meuble à Plage

Utilisation du sol

- Contamination (sol et eau)
- Bâtiment
- Zone agricole protégée
- Sentier de motoquad
- Milieu bâti
- Zone boisée

Autres éléments

- ACOA

Type de côte

- Terrasse de plage

Substrat

- Galets
- Gravier

- Non déterminé
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 12

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, calypso d'Amérique, cypripède royal, drave à graines imbriquées, euphorbe à feuilles de renouée, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges
- Faune : arlequin plongeur, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- ACOA Maria

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Ouvrage de surverse
- Sentier de motoquad
- Belvédère
- Piste cyclable (Route verte)

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

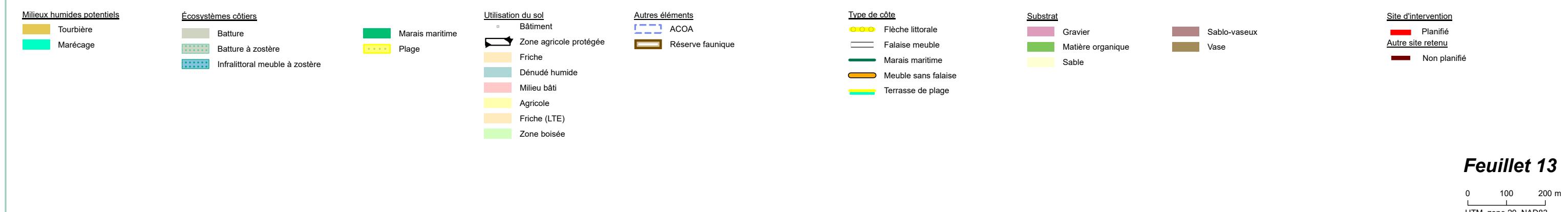
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiétement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Éléments particuliers du milieu

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, cicutaire de Victorin, drave à graines imbriquées, euphorbe à feuilles de renouée, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
 - Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, engoulement d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanien cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, râle jaune, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie de Cascapédia)
 - ACOA Grande Cascapédia

• Réserve faunique de la Rivière

- ## Elements du milieu humain :

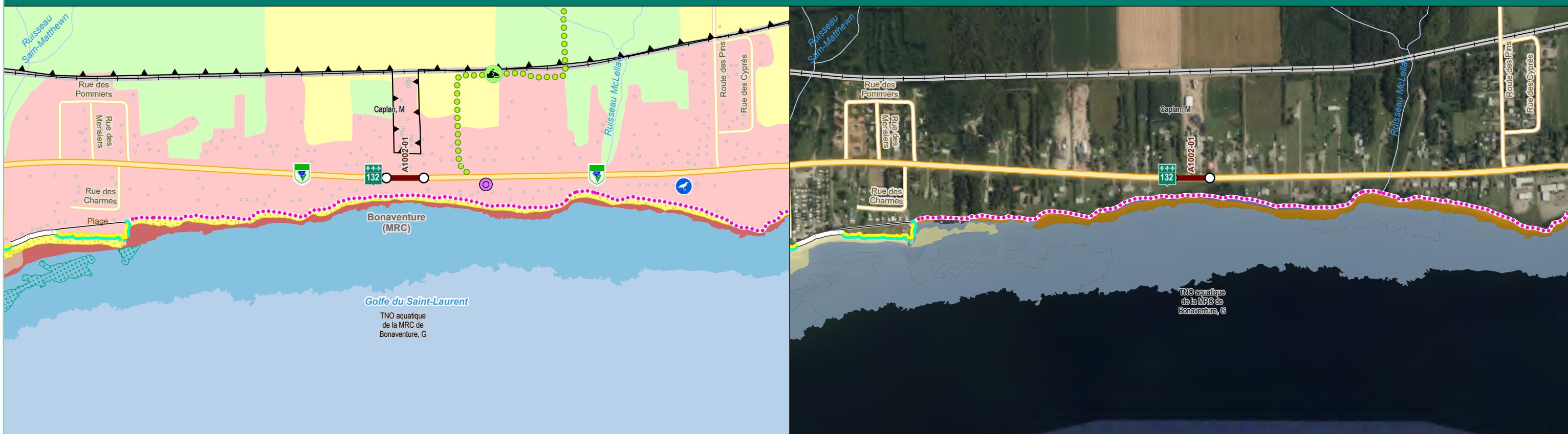
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
 - Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
 - Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
 - Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
 - Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Feuillet 14

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, drave à graines imbriquées, pissenlit à lobes larges
- Faune : arlequin plongeur, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, aloé savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

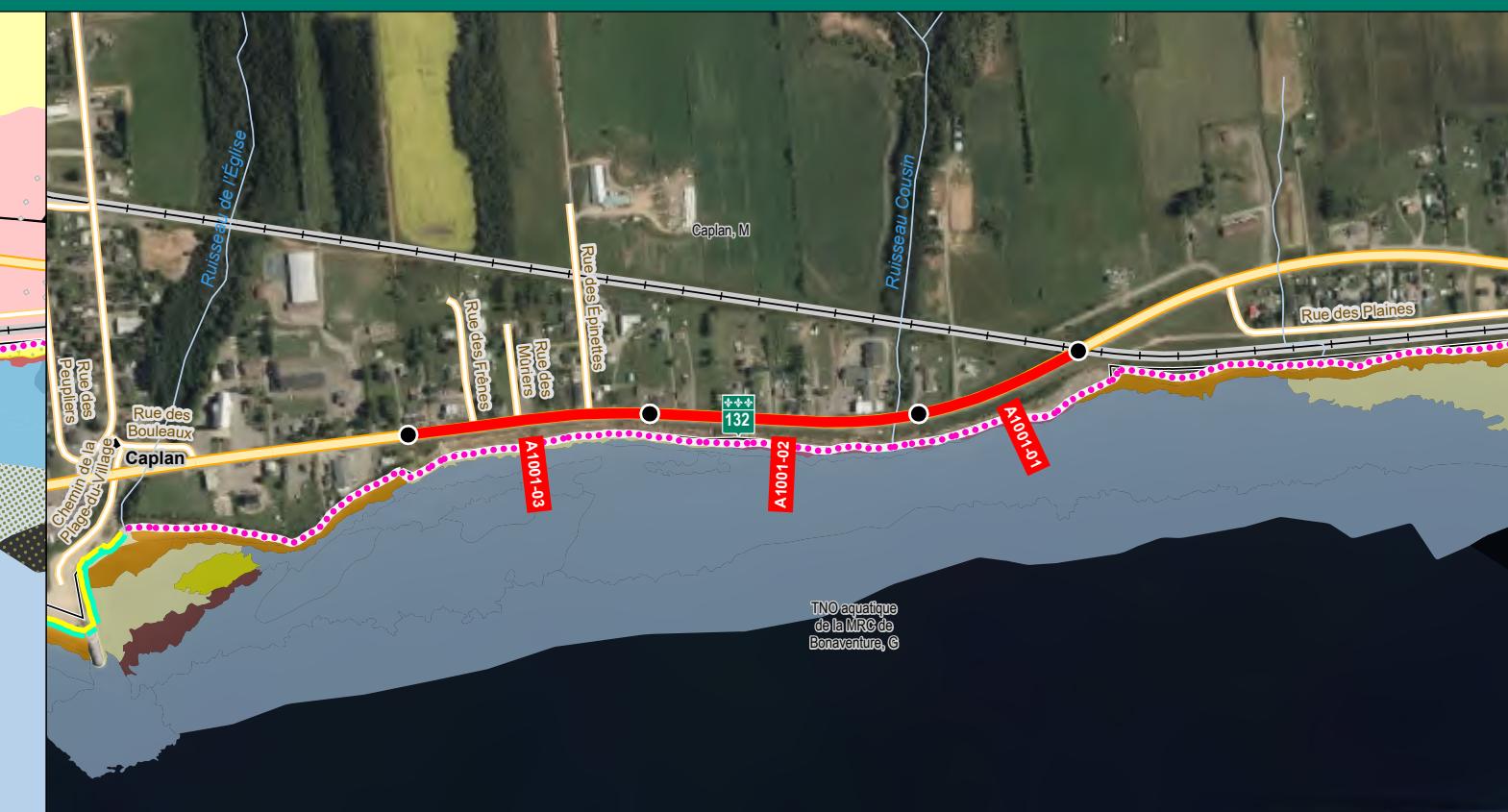
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

Marécage

Écosystèmes côtiers

- Bas estran
- Bas estran meuble
- Bas estran meuble à macroalgues
- Infralittoral
- Infralittoral à zostère
- Infralittoral meuble

- Infralittoral
- Infralittoral
- Infralittoral
- Infralittoral à
- Plage

Utilisation du sol

- Contamination (sol)
- Bâtiment
- Ouvrage de subverse
- Pont
- Zone agricole protégée
- Sentier de motoquad
- Milieu bâti
- Agricole
- Zone boisée

Autres éléments

Capelan

Type de côte

- Côte rocheuse sans falaise
- Falaise rocheuse
- Terrasse de plage

Substrat

- Gravier
- Non déterminé
- Sable

- Sable fin
- Sablo-vaseux
- Rocheux
- Sédiments mixtes grossiers

Site d'intervention

Planifié

Éléments particuliers du milieu

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster d'Anticosti, drave à graines imbriquées, pissenlit à lobes larges
- Faune : arlequin plongeur, engoulevent d'Amérique, faucon pèlerin, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, martinet ramoneur, océanite cul-blanc, phalarope à bec étroit, pygargue à tête blanche, chauve-souris cendrée, chauve-souris rousse, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est, tortue des bois, alose savoureuse, anguille d'Amérique, bar rayé, esturgeon noir

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige
- Ouvrage de surverse

Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiétement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâti et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





englobecorp.com